

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 12 JUILLET 2012

2012-21 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE ATTRIBUTION DES MARCHES

L'an deux mille douze, le jeudi 12 juillet, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 6 juillet 2012, s'est réuni salle du Lac, à Saint Viaud, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Suppléants présents :

Monsieur Philippe LERAY, délégué suppléant du collège électoral de cœur d'estuaire
Monsieur Jean Pierre TASSY, délégué suppléant de la communauté de communes cœur pays de Retz
Monsieur Michel BOUYER, délégué suppléant du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Pierre SEVEC, délégué suppléant du collège électoral de Pornic

Excusés:

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Secrétaire de séance : M. André Barreau

Délibération affichée : le 13 juillet 2012

2012-21 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE ATTRIBUTION DES MARCHES

Les collectivités adhérentes au SYDELA ont été consultées en 2010 afin de savoir si elles souhaiteraient lui déléguer la maintenance de leurs installations d'éclairage public, en complément de la compétence « investissements en éclairage public ». Environ 80 communes ont répondu favorablement dans le cadre de cette enquête, sans engagement de leur part.

Afin de permettre à cette opération de voir le jour, une réforme statutaire a été menée en 2011 et 2012 pour permettre au SYDELA de proposer à ses adhérents une compétence optionnelle « investissements et maintenance des installations d'éclairage public ». Les nouveaux statuts sont entrés en vigueur le 15 juin dernier.

En parallèle, et par délibération n°2012-08 du 6 mars 2012, le comité du SYDELA a décidé :

- de procéder à une consultation par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour l'attribution du marché de service dont les caractéristiques seront les suivantes :
 - Objet : maintenance des installations d'éclairage public, et petits travaux de réparation et de remise à niveau
 - Trois niveaux de service seront proposés au choix des adhérents,
 - Allotissement : 5 lots géographiques
 - Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations : 1^{er} octobre 2012
 - Durée : marchés de deux ans renouvelable 1 fois et donc une durée maximale de 4 ans,
 - Marché à bons de commandes, sans minimum, ni maximum,
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à ce marché,
- d'autoriser le président à engager et conduire la procédure de consultation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 21 et 28 juin 2012,

Vu le rapport de présentation mentionné à l'article 79 du code des marchés publics,

La commission d'appel d'offres a attribué les différents lots aux offres économiquement les plus avantageuses présentées par les entreprises suivantes :

Lot 1	Entreprises	Coefficient prix	Classement technique	Classement prix	Classement final
	ETDE	0,98	1	1	1

Lot 2	Entreprises	Coefficient prix	Classement technique	Classement prix	Classement final
	Ineo	0,99	2ex	2ex	1

Lot 3	Entreprises	Coefficient prix	Classement technique	Classement prix	Classement final
	INEO	0,99	1	2	1

Lot 4	Entreprises	Coefficient prix	Classement technique	Classement prix	Classement final
	EIFFAGE LO	0,98	2	1ex	1

Lot 5	Entreprises	Coefficient prix	Classement technique	Classement prix	Classement final
	SPIE	0,98	1	1ex	1

Le comité décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président à signer les marchés ainsi attribués par la commission d'appel d'offres.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Bernard CLOUET

